

..... La Mairie

communiqué

Échirolles, 13 décembre 2017



Stop au nourrissage des pigeons place des Cinq Fontaines

Madame, Monsieur,

Il est constaté depuis quelques semaines, une augmentation du nombre de pigeons sur le centre-ville, et plus précisément sur la place des Cinq Fontaines, **le nourrissage en étant la cause.**

Le nourrissage des pigeons est interdit dans les lieux privés comme publics.

La présence de pigeons en ville occasionne des nuisances :

- dégradations des façades de vos immeubles ;
- occupations des rebords de fenêtres et de balcons souillés de fientes porteuses de maladie.

En cas de nourriture abondante, un pigeon peut pondre de 6 à 8 fois par an et produire à lui seul, en moyenne, 12 kg de fientes.

Le nourrissage des pigeons va à l'encontre de la politique sanitaire que mène la Ville quant à la régulation de la population de ces volatiles.

Tout nourrisseur est passible d'une amende, en application du règlement sanitaire départemental renforcé par l'arrêté du Maire n° 2006/1878, en date du 18 septembre 2006.

Les contrevenant-es se verront infliger une amende de 38 € par la police municipale.

Persuadée de l'intérêt que vous porterez à ce message, la Ville vous remercie de votre compréhension et responsabilité.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

HÔTEL DE VILLE : 1, PLACE DES CINQ-FONTAINES - B.P. 248
38433 ECHIROLLES CEDEX
téléphone : 04 76 20 63 00 - télécopie : 04 76 40 45 87